

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie,
Des finances et de la Relance

Avenant n° 1

à la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'une mutualisation des opérations financières du secrétariat général et le service facturier du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers (opérations de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat).

NOR : ECOP2108990X

Entre l'agence pour l'informatique financière de l'Etat – AIFE, représenté par Mme Régine DIYANI, directrice de l'AIFE, désignée sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

Le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers, représenté par Mme Christine Buhl, contrôleur budgétaire et comptable ministériel, désignée sous le terme de « délégataire », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion relative à l'expérimentation d'une mutualisation des opérations du secrétariat général et le service facturier du service de contrôle budgétaire et comptable ministériel des ministères économiques et financiers est modifiée comme suit :

L'annexe de la convention est remplacée par l'annexe ci-jointe.

Le présent avenant fera l'objet d'une publication au bulletin officiel de l'administration centrale et prend effet à compter de la date de sa publication.

Fait à Paris,

Le 8/03/2021

Le délégrant :

P/ la directrice,

Le secrétaire général de l'AIFE

Marc Gautier

Le délégataire :

Service de contrôle budgétaire et comptable
ministériel des ministères économiques et financiers

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Christine BUHL

ANNEXE : UNITES OPERATIONNELLES

0218-CPIL-CAIF
0218-CESG-CMOD
0349-CDBU-CEFI
0363-DNUM-CEFI